

Compte rendu de la séance de Conseil Municipal, lundi 24 janvier 2022 à 19h 30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (10)	Dominique Chaudey, Jean-Luc Pairis, Aline Richard, Josette Richard, Jérôme Hervé, Patricia Alexanian, Fabienne Drezet, Bruno Jamet, Mélanie Pointurier, Ghislain Chouet (secrétaire de séance)
Absents excusés (5)	Marylène Gimeno, Jérôme Mourot, Christophe Schoenfelder, Claude Bindit, Jérôme Pernot

Le 24 janvier 2022 à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Émargement de la feuille de présence.

Le maire demande d'approuver le procès- verbal des deux derniers Conseil municipaux. Adoption à l'unanimité.

Ordre du jour

- Délibération PACTE FISCAL ET FINANCIER de la CCPH.
- Délibération du rapport quinquennal de la CLECT.
- Délibération sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage par la CCPH pour le pôle éducatif.
- Délibération concernant les Restes à réaliser 2021.
- Délibération pour le colis des anciens
- Questions diverses

1/ Délibération PACTE FISCAL ET FINANCIER de la CCPH :

Rappel des enjeux du pacte 2015 – 2020 :

- Augmenter la fiscalité communautaire
- Equité fiscale entre les communes
- Favoriser la mutualisation des services

Enjeux du nouveau pacte :

- Préserver le précédent
- Maîtriser les charges
- Optimiser les charges intercommunales

....

Approbation unanime.

2/ Délibération du rapport quinquennal de la CLECT

Le rapport quinquennal 2016 – 2020 doit permettre de faire un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à la Communauté de communes et des conséquences sur les montants des attributions de compensation.

Le conseil prend acte de ce rapport.

3/ Délibération sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage par la CCPH pour le pôle éducatif

Les communes d'Echenans sous Mont Vaudois, Mandrevillars et Brevilliers réfléchissent à la construction d'un pôle éducatif sur la commune d'Echenans sous Mont Vaudois regroupant les élèves d'Echenans, Mandrevillars actuellement accueillis sur l'école d'Echenans et les élèves de Brevilliers scolarisés à Brevilliers.

L'école d'Echenans accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'élève dans des espaces devenus trop petits et qui ne respectent plus les normes PMR.

Afin de conduire l'ensemble des études préalables à ce projet de manière concomitante et coordonnée, il est proposé que les communes transfèrent à la CCPH la maîtrise d'ouvrage de cette opération en vue de la conclusion des marchés de maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, étude de sol...

Approbation unanime.

4/ Délibération concernant les Restes à réaliser 2021

- Chapitre 20
 - o Article 2031 (frais d'étude) : RAR de 7628€
 - Pour une partie de l'APS (Avant Projet Sommaire) du projet scolaire
- Chapitre 21
 - o Article 2151 (réseau voirie) : RAR de 2120€
 - Pour le macadam à froid
 - o Article 21534 (réseau électrification) : RAR de 50000€
 - Pour les travaux en cours sur la réfection et passage en LED de l'éclairage public

Approbation unanime.

5/ Délibération pour le colis des anciens

Le budget pour les colis des anciens s'élève à 1600€.

Approbation unanime.

6/ Informations diverses

Les maîtres de nos amis les chiens sont priés de les emmener faire leur besoin ailleurs que sur les trottoirs du village ou alors de les ramasser le cas échéant.

Fin de séance à 22h30.